

COMMUNE DE MONTIGNY LE GANNELON

Eure et Loir

ARRETE PROVISOIR REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT le dimanche 07 Août 2016

Le Maire de la commune de MONTIGNY LE GANNELON,
Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2
relatifs aux pouvoirs du maire en matière de circulation
Vu les dispositions du code de la route notamment le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre IV des parties
législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation
Vu la demande de Monsieur Dany Halgrain, Président du Comité des Fêtes de Montigny-le-Gannelon,
organisateur de la brocante du dimanche 07 Août 2016.
Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons d'organisation et de sécurité, de réglementer la
circulation et le stationnement le dimanche 07 Août prochain de 4H00 à 21h00.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules automobiles est interdit de chaque côté de la rue du
Val de Loir (du N° 1 au N° 79).

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement sont interdits sur la route départementale N° 23 du
pont de Montigny le Gannelon jusqu'à la limite d'agglomération avec la commune de Cloyes sur le
Loir.

ARTICLE 3 : La circulation se fait en sens unique de la Rue Neuve (CRN°26) vers la route des
Fourneaux (CRN°27), puis vers le CD N° 128.9 (Avenue du Marquis de Lévis),
le CD N° 363.6, la Rue Grande et la Rue de la Porte Roland.

ARTICLE 4 : La signalisation conforme à la réglementation sera installée par et sous la responsabilité
de Monsieur Dany Halgrain, Président du Comité des Fêtes.

ARTICLE 5 : Le présent Arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie et sur
place et est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à
compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux
lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Cet Arrêté sera transmis à :
Monsieur le Sous-Préfet de Châteaudun,
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Cloyes sur le Loir,
Monsieur le Commandant du Centre de secours de Cloyes sur le Loir,
Monsieur Dany Halgrain, Président du Comité des Fêtes.

Montigny-le-Gannelon, le 20 mai 2016

Le Maire, Christian Hamet

